

Droit de succession décès de mon père

Par Moselle, le 28/02/2019 à 16:46

BONJOUR marque de politesse

Le notaire ne veut pas nous donner toutes les informations concernant la succession de mon père. Que puis faire pour avoir accès au dossier ? Merci

Par morobar, le 28/02/2019 à 18:00

Bonjour,

Il faudra bien qu'il fasse signer l'état à communiquer au fisc dans les 6 mois du décès.

Par amajuris, le 28/02/2019 à 18:24

bonjour, vous pouvez changer de notaire. salutations